

PREFECTURE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

AVIS D'ENQUETES

COMMUNE
DE BALLAINVILLIERS

Enquêtes d'utilité publique
et parcellaire conjointes

1^{re} INSERTION

LE PREFET DE L'ESSONNE,

Par arrêté n° 2008/SP2/BAIEU/007 du 15 avril 2008, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire relatives au réaménagement de la rue des jardins - prolongement et débouché sur la route de la grange aux cercles sur le territoire de BALLAINVILLIERS. Celles-ci se tiendront du **lundi 9 juin au mardi 24 juin 2008 inclus**.

Les dossiers ainsi que deux registres d'enquête seront déposés à la mairie de BALLAINVILLIERS et tenus à la disposition du public, les :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- samedi de 9 h à 12 h

M. Yves MAENHAUT, ingénieur en ingénierie de réseau, est nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de VERSAILLES et se tiendra à la disposition du public en mairie de BALLAINVILLIERS, les

- samedi 14 juin 2008 de 9 h 12 h,
- jeudi 19 juin 2008 de 14 h 30 à 17 h 30,
- mardi 24 juin 2008 de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée des enquêtes, les observations écrites du public pourront être consignées dans les registres prévus à cet effet ou adressées à M. MAENHAUT ou au maire, qui les annexeront au registre concerné.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre les registres d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera déposée en mairie de BALLAINVILLIERS, à la Préfecture de l'Essonne et à la Sous-Préfecture de PALAISEAU.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Sous-Préfet,
Roland MEYER.